

## Congrès académique le 31 janvier à Arcueil



Bulletin spécial congrès

Dossier départemental du  
SNEP-FSU 95

N'oubliez pas de VOTER  
en utilisant l'enveloppe  
jointe dans ce bulletin !



*Dominic LEBOUTIER*

# Etre respecté-e-s !...

**L**e temps est gris et je ne parle pas que de météo.  
L'actualité de ces dernières semaines a été marquée par des agressions dont ont été victimes des personnels de l'éducation nationale - dont plusieurs enseignants d'EPS - de la part d'élèves ou de personnes extérieures. Nous trouvant très régulièrement seuls à l'extérieur des établissements scolaires, nous déplaçant avec nos classes pour se rendre sur les installations sportives extra-muros et sur des espaces d'activités trop souvent banalisés, peu ou pas surveillés et accessibles à toute personne extérieure, nous sommes confrontés à des risques augmentés d'accidents et d'agressions.

Notre profession est également particulièrement visée du seul fait que nous intervenons au milieu de nos élèves dans des activités où les corps sont mis en jeu au travers de contacts, de confrontations, d'aides et de parades qui sont au cœur des apprentissages. Et que cela génère des mises en cause totalement injustifiées.

*Le temps est gris.* Les inégalités s'aggravent et certains nous promettent pire encore.

## Sommaire

*Edito*.....p 2

*Rapport d'activité académique*.....p 3-5

*Motion d'orientation*.....p 6

*Trésorerie académique* .....p6

*Congrès du SNEP FSU*.....p 7

*Rapport d'activité et d'orientation du SNEP FSU Val d'Oise*.....p 8-11

*Stagiaires*.....p 12

*TZR*.....p 13

*Sport scolaire*.....p 14

*Equipements, Budget*.....p 15

*Fiche de syndicalisation*.....p 16

*Le temps est gris* et je parle aussi de ce qui peut se passer au sein même de l'Education nationale.

Où l'EPS est à nouveau contestée. Après l'affaire des programmes, la suppression de la prise en compte d'une évaluation spécifique EPS au DNB comme la proposition de supprimer l'enseignement obligatoire de l'EPS en Terminale (cf le récent rapport des députés Deguilhem et Juanico) traduisent une orientation qui en dit long sur les enjeux auxquels, une fois encore, l'EPS est confrontée.

Où le rectorat de l'académie de Versailles ne répond toujours pas aux attentes du SNEP-FSU Versailles suite à la dernière audience du mois de Mai 2016 au cours de laquelle le Recteur a manifestement entendu nos revendications et leur a donné une légitimité nouvelle.

Où le sport scolaire connaît certains dysfonctionnements comme la remise en cause des journées bilan ou encore celle des interventions du SNEP dans les AG UNSS notamment dans le département de l'Essonne. Où la majorité de la Région Ile de France a décidé de réduire de 35% les crédits attribués aux lycées pour la location des installations sportives.

Ne pas laisser faire ! Résister ! Proposer ! Encore et toujours ! L'histoire de l'EPS et du sport scolaire nous a appris que la profession rassemblée et engagée peut enrayer des décisions et des projets contestables et faire avancer des propositions de progrès.

Dans ce bulletin spécial congrès, nous vous rendons compte de l'activité du SNEP-FSU (sur les 3 dernières années) au niveau de notre académie et de chacun des 4 départements qui la composent.

Etre respecté-e-s en nous engageant et en participant, quel que soit notre secteur d'intervention, dans l'action, dans les stages syndicaux, les congrès départementaux et académiques à venir. **Le contexte et la période nous obligent. Un temps meilleur pourra ainsi revenir.**



Jean



# Nous avons fait entendre la voix du SNEP-FSU Versailles !

Ce bilan rend compte de l'activité du Bureau académique sortant depuis 3 ans. C'est un exercice indispensable en phase avec notre conception de la démocratie syndicale. Etablir un état des lieux de l'activité syndicale déployée autour des questions spécifiques du métier d'enseignant d'EPS et des questions plus générales qui nous concernent en tant que citoyens-fonctionnaires de l'Etat.

Pour le SNEP FSU Versailles, les choses n'ont pas été simples depuis 3 ans, notamment avec la disparition de Jacotte Sels. Nous avons perdu une militante qui a toujours su démontrer le bien-fondé et l'importance de l'engagement militant au sein de la section académique du syndicat. Cette « passeuse d'histoire » nous a beaucoup influencé dans notre orientation et notre pratique syndicale, portées par l'écoute, le respect, des valeurs humanistes et de progrès social. Le SNEP-FSU académique s'est donc réuni autour de cet héritage pour faire face aux nouveaux enjeux auxquels sont confrontés l'EPS, le sport scolaire et tous les collègues (toutes générations, statuts, les lieux d'exercice confondus).

Même si certaines mobilisations n'ont pas permis la prise en compte des aspirations et des revendications qu'elles portaient, les luttes syndicales que le SNEP-FSU a initiées et/ou auxquelles il a contribué ont permis des avancées significatives qu'il faut analyser pour bien comprendre le sens et la conception de notre engagement, de notre activité et de cette volonté permanente d'associer et d'impliquer les collègues pour porter haut et fort des objectifs ambitieux de notre métier. Chaque fois que les moments ont été rudes pour l'EPS et le sport scolaire, c'est dans le rassemblement et les réponses collectives que l'on a pu peser, c'est dans ce sens que l'outil syndical SNEP a été et est déterminant ! Nombreux sont les collègues dans notre académie qui ont battu le pavé sur les dossiers spécifiques à l'EPS ou au sport scolaire mais aussi sur des dossiers plus généraux (réformes de l'enseignement, revalorisation du métier d'enseignant, salaires, loi travail, ...).

Parler des résultats obtenus grâce aux mobilisations et aux interventions syndicales, évoquer aussi les difficultés rencontrées, les échecs et leurs causes, c'est à la fois assumer nos responsabilités et contribuer à tracer des chemins pour l'avenir pour une activité au service de l'EPS et de ses enseignants.

Avec 97% des suffrages en sa faveur, le résultat des élections professionnelles de 2014 ont conforté le SNEP-FSU comme l'unique

représentant de la profession dans l'académie. Ce vote massif des collègues nous donnent encore plus de responsabilités.

⇒ **La bataille pour la création des postes est un enjeu considérable.** Elle contribue aux recrutements d'étudiants STAPS et à la titularisation de contractuels, elle conditionne les possibilités de mutations et d'obtention d'un poste fixe. Elle explique la position constante du syndicat contre les HSA qui tuent l'emploi. Si l'intervention systématique et argumentée (sur la base d'une connaissance du terrain grâce aux enquêtes de rentrée) dans les Comités Techniques (départementaux et académique obligatoirement consultés avant les décisions des DASEN et du Rectorat) a permis d'empêcher des suppressions et d'obtenir des créations, l'EPS reste fortement discriminée dans notre académie par rapport aux autres disciplines (soldes : + 4 en 2014, - 1 en 2015 et + 8 en 2016).

⇒ **Face aux nouvelles attaques d'ampleur dont l'EPS est l'objet** (programmes EPS en collège dont la visée est d'éloigner l'EPS du champ culturel des APSA et de nier sa dimension disciplinaire spécifique pour la réduire à une discipline contributive, suppression de la note spécifique d'EPS au DNB, proposition récente de 2 parlementaires de rendre l'EPS optionnelle en Terminale), le SNEP-FSU a appelé la profession à résister et à ne pas laisser faire ces mauvais coups qui fragilisent notre discipline. Le SNEP FSU Versailles a relayé les initiatives nationales, en leur donnant des couleurs académiques : organisation d'un congrès pédagogique décentralisé en Avril et Mai 2015 (Trappes et Cergy) et à nouveau le 31 mars 2016 en liaison avec l'UFR STAPS à Orsay (au total quelque 200 collègues et étudiants rassemblés !).



⇒ **L'action pour des équipements sportifs adaptés et des crédits de fonctionnement pour l'EPS** est consubstantielle de notre bataille pour faire reconnaître l'EPS. Si les collèges relèvent des Conseils Départementaux, les lycées relèvent de la Région Ile de France. Cela nous a conduits à intervenir régulièrement auprès des élu-e-s régionaux (courriers, audiences, instances officielles - CIAEN) afin que les budgets de fonctionnement (crédits) et d'investissement (constructions) répondent aux besoins de l'EPS et du sport scolaire. Dernière avancée significative en 2013 : + 60% pour les crédits de location (soit 8 € par élève). Nous avons également :

- assuré le suivi du Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI), 82 lycées ayant été repérés comme prioritaires
- diffusé informations et aide à l'intervention pour les équipes EPS, organisé des stages syndicaux et des rencontres dans les établissements
- proposé la rédaction d'un référentiel régional d'équipements sportifs pour les lycées en Ile de France.

⇒ **Le décret du 20 août 2014 sur les ORS** (Obligation réglementaire de service) a remplacé les décrets de 50. L'action résolue de tous les syndicats de la FSU a permis que soient confirmés les services hebdomadaires des enseignants du second degré (20h pour les Professeurs, CE et AE d'EPS et 17h pour les agrégés). Une pondération de service a été obtenue pour les collègues exerçant dans les établissements REP+.

⇒ **La bataille pour le droit à mutation dans le cadre du mouvement intra académique** est une constante forte de l'activité du SNEP FSU Versailles et de tous ses élu-e-s à la FPMA où ils sont les seuls représentants de la profession face à l'administration. L'action du SNEP FSU Versailles contre le blocage des postes a été menée chaque année : les postes réinjectés dans le mouvement ont permis à plusieurs dizaines de collègues d'obtenir une mutation ou l'amélioration de celle prévue par l'administration. Mais la persistance incompréhensible du blocage de postes a privé des collègues d'obtenir une mutation conforme à leurs vœux ou d'être stabilisés (TZR) : chaque année, les commissaires paritaires académiques du SNEP-FSU ont mis en évidence, en FPMA, toutes les mutations ou améliorations que permettait l'utilisation des postes bloqués, en informant les intéressé-e-s. Dans ce contexte, le taux de satisfaction a atteint 53% en 2016 (contre 41 à 42% les années précédentes).

⇒ **Permettre à tous les professeurs et agrégés d'EPS au 11<sup>ème</sup> échelon d'accéder à la hors classe (HC)** de leur corps a été la boussole de nos interventions et de nos propositions. Pour les professeurs d'EPS, en 3 ans, 192 collègues ont accédé à la HC dont 124 des 130 qui étaient au 11<sup>ème</sup> échelon. Sur les 3 dernières années, l'âge moyen pour accéder à la HC est passé de 50 ans à 45 ans et demi. Pour les agrégés d'EPS, les élus du SNEP et du SNES

sont intervenus en CAP Académique afin que la grande majorité des collègues du 11<sup>ème</sup> échelon obtiennent un avis exceptionnel. Ce qui leur donne de meilleures chances d'être promu en CAP Nationale.

⇒ **Faire respecter les TZR** au niveau de leur gestion et leurs droits (ISSR pour les remplacements, frais de transport et de repas pour les affectations à l'année). Depuis 3 ans, le SNEP FSU Versailles organise un congrès « spécial TZR » fin septembre : informations, élaboration d'un cahier de revendications présentées au Recteur en mai 2016, interventions et défense individuelle avec l'aide du secteur Action juridique du syndicat. Il aura fallu plus de 4 ans de bataille syndicale SNES-SNEP pour que le rectorat reconnaisse les droits des TZR en AFA. Afin que la réglementation soit appliquée, des recours ont été déposés, devant le Tribunal Administratif de Versailles. La section académique a décidé d'aider les syndiqués pour faire face aux frais d'avocats générés par cette procédure. Un groupe Facebook TZR a été mis en place. L'action du SNEP a permis aussi aux TZR EPS de bénéficier du même droit à décharge de service (en cas d'affectation à cheval) que les titulaires d'un poste fixe.

⇒ **Aider à l'entrée dans le métier des néo-titulaires.** Une coordination « néo-titulaires région parisienne » a été mise en place pour assurer une meilleure diffusion des informations, prendre en charge les problèmes spécifiques et proposer des stages syndicaux (carrière et connaissance des APSA).

⇒ **L'accueil des stagiaires EPS** et la mise en place de contacts suivis sont assurés chaque année. La connaissance des difficultés, le recueil des problèmes rencontrés et des attentes ont conduit le SNEP FSU Versailles à intervenir chaque année systématiquement auprès du Recteur. Et le 3 novembre 2016, une délégation du syndicat a été reçue sur ce dossier spécifique au rectorat pour exposer nos propositions (supports stagiaires, vœux d'affectation et traitement des demandes en liaison avec l'ESPE de rattachement).

⇒ **Des avancées historiques pour le service public du sport scolaire du second degré** obtenues au niveau national (décret du 7/05/2014 rétablissant le forfait de 3h pour l'AS dans le service de tous les enseignants d'EPS, reconnaissance statutaire de la coordination de district UNSS, réintégration de tous les DSD et DSR UNSS



Quel b



## bilan ?

rat pour que l'indemnisation de la coordination de district (3,5 IMP) dépasse le cadre fixé nationalement (le SNEP continue de revendiquer l'attribution de 4 IMP « de base » par district). Et aussi, la création de 2 postes de cadres UNSS (un au service régional et un au service départemental du 91), revendication que le SNEP a longtemps porté seul avec les élus des AS. Il faut regretter des comportements hostiles, à l'égard du SNEP-FSU, lors des AG UNSS de la part de certains IA-IPR EPS qui n'acceptent pas que les représentants du syndicat, administrateurs de l'UNSS, puissent s'y exprimer dans des conditions respectueuses de notre rôle et de notre force de propositions.

⇒ **La coordination des APSA enfin reconnue par décret** (n° 20515-475 du 27/04/2015) ! La mise en œuvre de la circulaire d'application pose problème, le Ministère et les rectorats refusant de comptabiliser les HSA d'enseignement au même titre que les heures-poste pour déterminer le seuil des 4 « équivalents temps plein » qui, dès qu'il est dépassé, génère l'attribution d'une IMP au taux de 2 500 euros. Le SNEP-FSU a proposé aux collègues lésés de saisir les juges administratifs avec l'aide des avocats du syndicat. Plusieurs collègues ont ainsi déposé un recours contentieux. Le syndicat a décidé d'aider les syndiqués pour faire face aux frais d'avocats générés par cette procédure.

⇒ **Le travail des collègues exerçant en lycée enfin indemnisé.** Même si l'indemnisation est modeste, pour la première fois, le travail supplémentaire des enseignants d'EPS assurant au moins 6 heures d'enseignement face à des classes de première, de terminale ou préparant à un CAP est reconnu. Une autre indemnité est également prévue pour les collègues de lycée assurant au moins 6 heures d'enseignement face à des groupes de plus de 35 élèves. Le SNEP-FSU a mis à la disposition des collègues qui n'avaient pas obtenu cette indemnité et qui l'ont saisi (une quarantaine dans notre académie) des modèles personnalisés de recours. Si cette intervention a permis un règlement positif, il reste plusieurs dossiers en attente.

à l'Education Nationale avec une augmentation substantielle et légitime de leur indemnisation liée à leur fonction, à leurs responsabilités et à leur charge de travail, nouveaux statuts de l'UNSS) se sont concrétisées dans notre académie. Dans la même période, l'activité résolue et constante du SNEP FSU a permis également l'accord du recto-

Cette activité a été adossée à une politique d'information, de formations et de mobilisations syndicales académiques afin de d'associer et d'impliquer les collègues et de leur donner les moyens d'agir sur leurs lieux de travail.

⇒ **Un nouveau site académique depuis le mois de septembre 2016**, mettant à la disposition de tous, des outils pour aider à l'intervention au plan local et lettre d'info hebdomadaire. Le niveau des connexions (200 à 300 consultations quotidiennes) traduit l'intérêt de la profession pour notre site qui nécessite un investissement humain important.

⇒ **Des bulletins académiques** (4 par an)

⇒ **Des stages syndicaux** (agir dans l'établissement, sécurité / responsabilité, mutations, TZR, néo-titulaires, stagiaires, etc...) qui ont rassemblé plus de 1 500 collègues sur les 3 dernières années

⇒ **Des pétitions** (sport scolaire, DNB, Pack EPS, ...) qui ont été systématiquement remises aux autorités concernées

Toute cette activité serait impossible sans l'adhésion d'un nombre significatif de collègues. Dans une académie dont la profession est en renouvellement permanent, où chaque année nous accueillons plusieurs centaines de nouveaux collègues (pour l'essentiel des néo-titulaires), le maintien d'un taux de syndicalisation entre 25 et 30% est un fait positif à souligner et à valoriser. D'autant dans un contexte où pèse l'incitation au repli sur soi, à l'individualisme, où le syndicalisme de propositions alternatives et de transformation sociale est dénigré, où les pressions de tous ordres sont légion.

Les 3 années qui viennent de s'écouler nous ont conduit à renforcer cette stratégie : **faire entendre notre voix pour montrer la détermination de tous à dire ce que nous voulons pour nos établissements, nos élèves, nos métiers.** Nous avons passé ensemble de sacrés moments – de formation, de réflexion et d'élaboration de propositions – qui contribuent à notre professionnalité.

La spécificité de notre intervention syndicale se poursuivra en articulant tout ce qui relève d'une part, des questions éducatives (rôle de l'école et de la place de l'EPS et du sport scolaire) et d'autre part, des personnels et de leurs droits.

*Le bureau du SNEP FSU Versailles*





# Motion d'orientation

## Quelle orientation pour les 3 années à venir ?

**N**e doutons pas que, dans les mois et les années qui viennent, le SNEP FSU Versailles aura plus que jamais la responsabilité de défendre et de promouvoir, au sein du service public de l'Education Nationale, l'EPS, sa place et son rôle en tant que discipline d'enseignement à part entière, le sport scolaire du second degré, les enseignants d'EPS, leurs conditions de travail, leur formation (initiale et continue), leur carrière et l'ensemble des droits que les luttes passées ont permis (mutations, droits syndicaux, ...).

Dans un contexte potentiellement difficile, nous devons déployer notre conception du syndicalisme : informer, rassembler et mobiliser les collègues pour porter les propositions élaborées ensemble, contribuer à donner aux équipes EPS les moyens de résister et d'agir localement afin de peser sur les choix. Assurer le renouvellement et l'élargissement des collectifs militants afin de permettre la construction de la vie syndicale dans nos 4 départements. Faire mieux fonctionner les

réseaux dans les 2 sens, des établissements en passant par les districts jusqu'aux responsables départementaux et académiques, afin d'être toujours mieux en prise avec les réalités professionnelles et pour ajuster les modalités d'action.

Concrètement, nous poursuivons notre stratégie d'intervention auprès de la nouvelle majorité du Conseil Régional d'Ile de France. En aidant les équipes EPS à intervenir (stages, rencontres) auprès des décideurs pour faire face à la baisse drastique des crédits de location d'installations sportives votée par la Région pour 2017 (réduction d'1/3 qui constitue un recul sans précédent). En intervenant lors de la révision du PPI (janvier 2017) afin que les besoins de l'EPS et du sport scolaire soient pris en compte, sur la base d'un Référentiel Régional des équipements sportifs.

En intervenant auprès du Recteur et des IA-IPR pour que les pistes de travail annoncées par le Recteur lors de l'audience du mois de mai aboutissent à la mise en œuvre de solutions pour :

⇒ la situation de l'EPS en terme de créa-

tions de postes (fragilisation de cette discipline en natation, classes à projet en collège, sections sportives, options en lycée) et de mise au mouvement de tous les postes vacants

⇒ le sport scolaire (problème de Présidence, forfaits AS, journées de réflexion)

⇒ les installations sportives (GT, état des lieux, référentiel des équipements sportifs...)

⇒ le Pack EPS (GT, simplification, amélioration de l'outil)

⇒ la mise à niveau régulière en matière de secourisme, la formation de contrôleurs des EPI pour l'escalade

⇒ les conditions de gestion et d'emploi des collègues TZR.

Et naturellement, nous participerons aux actions nationales pour le développement de l'EPS et du sport scolaire mais également sur tous les sujets qui nous concernent en tant que fonctionnaires de l'Etat.

Nous continuerons à faire le choix du rassemblement, de la solidarité et de l'action pour faire entendre nos propositions.

*Le bureau du SNEP FSU Versailles*

## Trésorerie

Le financement du SNEP se fait uniquement par les cotisations de ses adhérents. Sur chacune d'elles 41,25 € reviennent au Snep académique. Nous avons choisi depuis 2016 une répartition de 25 € pour la section académique et 16,45 € pour le département (antérieurement 21 € et 20,45 €). A charge pour chaque échelon de gérer son budget.

Pour l'académie de Versailles l'essentiel des dépenses se fait sur la fabrication et l'envoi du bulletin « SNEPACAD » et sur trois autres postes : les frais de déplacements, la participation au fonctionnement et à la location des locaux de Trappes, et, les actions syndicales. Les différents postes budgétaires varient peu d'une année sur l'autre.

	2014	2015	2016
<b>Solde année précédente</b>	<b>9 233,05 €</b>	<b>6 612,50 €</b>	<b>1 536,97 €</b>
<b>Dépenses</b>			
Bulletins (master, photocopie, affranchissement)	11 104,79 €	12 305,34 €	9 791,97 €
Loyer et fonctionnement des locaux FSU	1 243,55 €	1 297,65 €	1 197,51 €
Téléphone, internet, sms, abonnement	438,40 €	1 464,98 €	941,83 €
Frais professionnels	3 485,58 €	4 139,01 €	3 146,67 €
Frais réception (stage, réunion, convivialité...)	1 841,61 €	1 798,47 €	830,77 €
Frais bancaires	399,80 €	794,02 €	187,90 €
Actions syndicales	540,00 €	823,40 €	264,04 €
Fournitures de bureau, matériel informatique...	597,82 €	1 590,16 €	147,32 €
Documentation		460,50 €	
<b>Total Dépenses</b>	<b>19 651,55 €</b>	<b>24 673,53 €</b>	<b>16 508,01 €</b>
<b>Recettes</b>			
Parts académiques de cotisations du 78	5 040,00 €	6 254,00 €	5 975,00 €
Parts académiques de cotisations du 91	4 158,00 €	4 847,00 €	5 550,00 €
Parts académiques de cotisations du 92	4 473,00 €	4 805,00 €	5 225,00 €
Parts académiques de cotisations du 95	3 360,00 €	3 692,00 €	4 175,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>17 031,00 €</b>	<b>19 598,00 €</b>	<b>20 925,00 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>6 612,50 €</b>	<b>1 536,97 €</b>	<b>5 953,96 €</b>

Une renégociation a permis une baisse du prix de fabrication du bulletin et un changement de banque de réduire les frais bancaires. Cette année il faudra envisager des frais supplémentaires inhérents aux congrès académique et national.

*Le Trésorier Jean-Pierre Nicaise*

## Il faut voter !

**Assemblée Générale de dépouillement mardi  
31 janvier 2017 au Congrès Académique**

Le congrès national du SNEP se tiendra à la Grande Motte du 13 au 17 mars 2017 : il sera l'aboutissement de débats et de votes préparatoires dans les départements et les académies. Et tout cela commence par l'expression de chacun sur l'appréciation de l'activité syndicale aux différents niveaux.

**Période de vote : du 5 décembre 2016 au 31 janvier 2017, date du congrès académique où se déroulera le dépouillement.**

Tous les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation sont concerné-e-s. Chaque syndiqué-e peut s'exprimer à la fois sur le rapport d'activité et d'orientation aux différents niveaux de l'organisation : national, académique et départemental. Le vote est individuel à bulletin secret.

### À quoi servent ces votes ?

■ **Vote d'orientation** : chaque syndiqué-e exprime un choix d'orientation entre 2 listes au plan national. Le résultat de ce vote sert à déterminer pour trois ans la composition des instances.

■ **Rapport d'activité** : chaque syndiqué-e exprime une appréciation globale sur l'activité des trois années écoulées.

### Congrès départemental

Dans chaque département, un congrès prépare le congrès national. Ces congrès départementaux se tiendront dans la période du 5 au 16 décembre 2016. Pour votre département, la date de votre congrès départemental est indiquée dans ce bulletin dans la partie départementale. Chaque syndiqué-e pourra y participer avec une autorisation d'absence. Le congrès départemental aura à débattre de questions prioritaires, des rapports préparatoires, d'éventuels amendements et propositions. Les rapports préparatoires (thèmes de congrès) seront publiés dans un bulletin national. Il désignera aussi les délégué-e-s du département au congrès académique puis national.

### Congrès académique

Un congrès académique pour préparer le congrès national se tiendra le 31 janvier 2017 à Arcueil. Vous serez informé-e-s des thèmes proposés et chaque syndiqué-e pourra y participer avec une autorisation d'absence. Les délégué-e-s élu-e-s au congrès national seront porteurs des mandats du SNEP FSU Versailles et de la parole des adhérent-e-s. Ces temps permettront de débattre collectivement des enjeux actuels sur le terrain de l'école, de la discipline et du sport scolaire et de construire ensemble notre plateforme revendicative. Les syndiqué-e-s doivent s'approprier les débats en prenant la parole, et en exprimant leurs points de vue pour que le SNEP-FSU soit vraiment l'affaire de toutes et tous.



### Votes pour le Congrès : 3 votes en un ! Départemental, Académique, National

Vous avez tout le matériel : les bulletins et enveloppes de vote sont joints à ce bulletin par les 4 sections du SNEP FSU Départemental de l'Académie. Votez, dès réception de ce matériel !

⇒ Introduisez votre bulletin de vote dans la petite enveloppe vierge ! N'omettez pas d'inscrire au verso votre nom, prénom et établissement d'exercice ou ZR... Et n'oubliez pas de la signer (sinon le vote ne sera pas valide) !

⇒ Insérez le tout dans l'enveloppe à l'adresse du SNEP départemental. Attention, seul(e)s les votes des collègues à jour de leur cotisation seront pris en compte (fiche de syndicalisation en page 16).

*Le Bureau académique sortant*

### Liste académique présentée à l'initiative d'Unité et Action

**Bruno Maréchal**

co secrétaire académique  
secteur corpo

**Marc Legein**

co secrétaire académique  
secteur communication

**Patrick Mathieu**

co secrétaire académique  
secteur équipement / Budget

**Jean Fayemendy**

Retraité

**Jean Pierre Nicaise**

Trésorier académique

**Magali Verrien**

secteur TZR et Néo titulaire

**Mélanie Peltier, Maud Istria**

secteur stagiaires

**Jacques Rigolet**

Retraité

**Cédric Vassenaix, Jérôme Lecam**

secrétaires départementaux du 78

**Severine Bertrand, Eric Olivero**

secrétaires départementaux du 91

**Christel Giroux, Erwin Estay**

secrétaires départementaux du 92

**Rozenn herroux, Philippe Le Berre**

secrétaires départementaux du 95

# RAPPORT D'ACTIVITE ET D'ORIENTATION

## Pour toujours plus de création de postes

Actions menées ces 3 dernières années :

- Action menée en prenant contact avec les établissements au moment du vote de la DGH et de la remontée des effectifs à l'Inspection d'Académie, pour constater d'une dégradation ou d'une amélioration des conditions d'enseignement.
- Action menée auprès de l'Inspection d'Académie lors des instances (CTSD) pour transformer les heures supplémentaires en heures postes, dans le but de conserver des postes et limiter les déplacements des collègues sur plusieurs établissements. En 3 ans, il y a l'équivalent de +6 postes en collège et +4 postes en lycée.
- Accompagner les collègues souhaitant bénéficier des heures de coordination en décharge de service et non en IMP, en les aidant dans la réalisation de courrier au Recteur.

Orientation pour les 3 années à venir :

- Poursuivre ces actions visant toujours plus de postes, en centralisant le plus d'informations précises sur certaines situations critiques, et en continuant à mettre à disposition des modèles de courrier pour faire valoir ses droits.
- Réagir à toute baisse drastique des moyens suite à la mise en place de la réforme du collège, en lycée et peut-être à l'avenir aussi en collège.

## Pour défendre les droits des personnels et participer au débat

Actions menées ces 3 dernières années :

- Participation à toutes les instances statutaires, à savoir :
  - Aux Commissions Administratives Paritaires Académiques (mutations, changement de corps, promotions, révisions de note administrative...)
  - Au Comité Technique Spécial Départemental (DGH, poste, carte scolaire)
  - Au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (budget, équipement sportif, construction de collège, piscine,...).
  - Au Conseil Départemental de l'UNSS (forfait AS, présidence des AS, bilan d'activité et projet départemental de l'UNSS).
- Action menée pour la révision du pack EPS qualifié de trop chronophage, redondant, ne permettant pas de mise en corrélation avec d'autres logiciels,... par une majorité des collègues d'EPS. Cette action s'est concrétisée par un envoi de courrier au Recteur sur les problématiques du pack EPS, ainsi que par des audiences avec le Recteur et les IPR-IA d'EPS.

Orientation pour les 3 années à venir :

- Continuer à participer à l'ensemble de ces instances pour faire remonter les informations récoltées.
- Maintenir la volonté de révision du pack EPS en demandant et en participant aux audiences avec le Recteur.

## Pour obtenir de réels budgets en EPS

Actions menées ces 3 dernières années :

- Rencontre annuelle avec le conseil départemental pour la subvention natation, obtenue en 2014, et augmentée en 2015 (4000 euros).
- Obtenir de la part du conseil départemental une recommandation pour les budgets en EPS (notice).
- Récolter les besoins en infrastructures sportives pour les faire remonter.

Orientation pour les 3 années à venir :

- Maintenir le travail de dialogue entrepris avec le conseil départemental au sujet de la natation et du budget EPS.
- Essayer de peser davantage dans la construction des équipements sportifs en utilisant le référentiel des installations et en prenant l'avis des collègues concernés.



## Pour la défense et le renforcement du service public du sport scolaire

Actions menées ces 3 dernières années :

- Intervention lors des réunions et des instances pour informer et donner notre éclairage syndical sur les réussites du sport scolaire.
- Intervention auprès du DASEN adjoint pour faire valoir la présidence de l'AS par les chefs d'établissement récalcitrants, ainsi que dans les forfaits d'AS manquants ou non attribués.

Orientation pour les 3 années à venir :

- Maintenir cet échange régulier avec les collègues.
- Poursuivre la défense de la réglementation au sujet du sport scolaire : forfait, présidence.

## Pour donner à voir et à comprendre : moyens de communication et rencontres

Actions menées ces 3 dernières années :

- Informer les collègues par des newsletters régulières.



- Envoyer des mails ponctuellement sur des actions menées ou des demandes d'informations spécifiques.
- Mise à jour du site internet pour permettre aux collègues de trouver certaines données.
- Organiser des stages « agir dans son établissement », « droits de chacun », « sécurité et responsabilité », « mutations »,... pour renseigner les collègues mais aussi pour échanger avec eux.

#### Orientation pour les 3 années à venir :

- Poursuivre ce système de communication tout en l'améliorant en se rapprochant encore plus des collègues par le biais des appels téléphoniques et des rencontres UNSS.

- Répondre à l'ensemble des collègues.

#### Pour une équipe militante, car on est toujours plus fort à plusieurs

#### Actions menées ces 3 dernières années :

- Se répartir les dossiers (sort scolaire, formation, budget, corpo,...) pour réaliser un meilleur suivi.
- Réaliser un secrétariat tournant pour augmenter les compétences de chacun.
- Fonctionner sans local attitré et favoriser les envois de bulletins par mail, pour limiter les frais.
- Organiser un stage de bureau élargi en fin d'année pour anticiper l'année suivante.

#### Orientation pour les 3 années à venir :

- Poursuivre cette répartition des tâches.
- Augmenter la mutualisation des données en élargissant le bureau.
- Renforcer le lien avec les collègues « supports » toujours disponibles pour diffuser des informations, ou mener d'autres actions.
- Fidéliser les militants.
- Augmenter la convivialité du militantisme.

*Le bureau départemental sortant*



## CONGRES DEPARTEMENTAL SNEP FSU 95

**Vendredi 9 décembre à 17h30 à Frouville**

### ON COMPTE SUR TOI !

Dans le cadre de la préparation du Congrès national du SNEP-FSU, seront prioritairement abordées :

- L'EPS à nouveau en danger : que cache la suppression de la note spécifique d'EPS au DNB ? Comment les lycées sont-ils concernés ? Comment porter nos revendications ?
- Nouvelle carrière des enseignants (Parcours Professionnels Carrière et Rémunérations) : tout savoir, comprendre et débattre sur les changements qui vont concerner TOUS les enseignants d'EPS. Pour que chacun et chacune soit complètement informé(e) pour se faire son propre jugement et qu'ensemble on poursuive l'action pour de nouvelles avancées sur la base des revendications élaborées collectivement.

## Les actions et les points forts qu'il nous semble important de souligner

### Subvention natation : nous repoussons les lignes

**2014** : Le SNEP parvient à convaincre le conseil départemental d'accorder à certain établissement une aide financière pour l'enseignement de la natation. C'est le fruit d'une lutte de 3 ans.

**2015** : Le SNEP convint le conseil départemental d'augmenter le plafond de cette subvention. Passant de 3000 à 4000€, elle permet de réaliser 2 cycles d'enseignement.

**2016** : Le SNEP obtient du conseil départemental que cette subvention soit étendue à davantage d'établissement via la règle des 4 mois de fonds de roulement.

Depuis 3 ans TOUS les établissements DOIVENT budgéter l'enseignement de la natation en dehors des crédits pédagogiques EPS. Cette avancée a permis à certains établissements de retourner dans les bassins.

Reste à se saisir pleinement de cette opportunité pour que chaque établissement fasse valoir ce droit à l'enseignement de la natation.



### Crédits pédagogiques : les besoins de l'EPS enfin reconnus

Recommandation du conseil départemental : les collèges doivent consacrer 9 à 11€ par élèves pour l'enseignement de l'EPS.

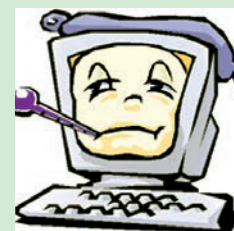
Sous l'impulsion du SNEP-FSU 95, reçu en audience le 13 septembre 2016, les élus du conseil départemental ont reconnu les besoins spécifiques de l'enseignement de l'EPS... Après 5 ans de lutte !!!

Les équipes EPS peuvent désormais légitimement considé-

### Action pack EPS

Il y a maintenant 2 ans que le SNEP-FSU 95 a engagé une action pour proposer une amélioration de l'outil que constitue le pack EPS, auprès du Recteur. L'objectif premier étant bien de le rendre plus fonctionnel, moins chronophage, de limiter le remplissage en doublons avec un y intégrant un espace d'intégration avec les autres espaces numériques utilisés par les collègues (iprof, ENT,...).

Le Recteur a accepté de recevoir le SNEP-FSU en présence des IPR-IA EPS de l'académie de Versailles, et il nous a écouté. Il a d'ailleurs déclaré que « *l'outil ne doit pas dominer l'usage* » après avoir annoncé que « *recopier des données, les profs, c'est pas leur job de le faire* ». De plus, à la fin de l'audience, il a reconnu notre approche constructive et argumentée en nous disant : « *vous savez, le SNEP, j'apprécie votre démarche* ». C'est pourquoi, notre action prend toute sa légitimité auprès du Recteur. Nous poursuivons donc l'action, tant qu'aucune amélioration de cet outil ne sera réelle. De plus en plus d'établissement du Val d'Oise y participent, ce qui nous rend encore plus forts pour peser sur les changements. Alors ne lâchons rien !



rer leurs besoins en crédits pédagogiques à hauteur de 9 à 11 € par élève.

Cette victoire ne pourra se concrétiser que si les équipes pédagogiques se saisissent de cette recommandation. C'est une occasion à ne pas manquer pour continuer à proposer une EPS de qualité sans se contraindre à faire des choix chaque année pour savoir quelle activité bénéficiera de moyens de renouvellement.

## Enquête de rentrée et réforme du collège

Alors que nous sommes dans une réforme dite égalitaire, nous constatons beaucoup d'écarts entre les dires et la réalité. En effet, quand on déshabille Paul pour habiller Pierre, c'est problématique. Malheureusement c'est ce qui s'est passé pour une majorité d'établissements.

Alors que la DGH de plusieurs collèges a été abondée pour faire passer la réforme, celle des lycées a trop souvent été diminuée. Cela a aussi eu pour conséquence la perte de certains dispositifs existants et permettant la réussite de tous les élèves, comme les classes à projet sportif, le soutien natation, les options au lycée, les sections sportives,... Pourtant le maître mot de cette réforme est la réussite des élèves et l'égalité pour tous. Il semble ainsi que ces 2 critères ne soient pas respectés. Ainsi le prétexte de l'égalité

pour tous et de la réussite de tous les élèves ne sert qu'à faire des économies sur le dos des élèves. Malgré les expérimentations antérieures au sujet de l'interdisciplinarité, l'Etat relance l'affaire et cela risque fortement d'être voué à l'échec ou de nous inscrire dans une surcharge de travail considérable et non rémunérée.

Un autre point primordial nous semble nécessaire à relever. Il s'agit de la mise à mal de l'EPS à travers cette réforme. Après des programmes vides de contenus, l'EPS perd sa place au DNB avec la disparition d'une épreuve motrice. Nous ne pouvons pas accepter cette dégradation de notre discipline, bien que l'inspection tente de nous faire croire que nous avons tout à y gagner. La spécificité de notre matière est réelle, alors continuons à la faire valoir.

## Bilan financier

	2013/2014	2014/2015	2015/2016
<b>A - RECETTES</b>			
<b>Cotisation syndicale SNEP</b>	15614,64	14660,20	14 792,70 €
Virement ACAD	9315,78	9952,00	10 553,19 €
AUTRE			2 246,86 €
<b>Solde sur année précédente</b>	11549,16	11404,91	12 315,32 €
<b>Total Recettes</b>	<b>36479,58</b>	<b>36017,11</b>	<b>39908,07</b>
<b>B - DEPENSES</b>			
<b>Frais Généraux</b>			
Bulletins (master, photocopie, affranchissement)	392,62		0,00 €
Loyer (gites)	650,00	680,00	0,00 €
Téléphone, internet	468,47	434,60	239,88 €
Frais professionnels			0,00 €
Frais réception	834,10	475,79	2 754,50 €
Frais bancaire	36,00	36,60	0,00 €
<b>Matériel, équipement</b>			
Fournitures de bureau, matériel info...	830,07	156,71	0,00 €
<b>Participation syndicale</b>			
Part Acad	3360,00	3192	4 175,00 €
Part Nationale	18503,41	18126,09	19 922,30 €
Actions, dons		600,00	
<b>Total Dépenses</b>	<b>25074,67</b>	<b>23701,79</b>	<b>27091,68</b>
<b>SOLDE</b>	<b>11404,91</b>	<b>12315,32</b>	<b>12816,39</b>

### Liste départementale présentée à l'initiative d'Unité et Action

**BIGNON Stéphane**

Responsable formation, Parmain

**BROCHIER Benoît**

Responsable corpo, Cergy

**CARRET Yoann**

Responsable trésorerie et syndicalisation, Gonesse

**HERROUX Rozenn**

Responsable sport scolaire, Pontoise

**LE BERRE Philippe**

Responsable corpo, Cergy

**MERLE Solène**

Responsable CTSD (DGH, postes,...), Gonesse

**QUIRION Sylvain**

Responsable budget et équipement, Gonesse



# Audience au rectorat du 3 novembre 2016 !

Cette audience faisait suite à notre courrier du 12 septembre faisant état des problèmes rencontrés par les stagiaires lors de leur affectation et de leur prise de fonction. Étaient présents le DRH (directeur des ressources humaines) du rectorat, le responsable de la DPE (division des personnels enseignants), la responsable de la DOS (division de l'organisation des services), le Doyen des IA-IPR et pour le SNEP-FSU Versailles : Maud Istria, Bruno Maréchal et Mélanie Peltier

### Concernant les supports stagiaires

⇒ **Constat** : 15 postes ont été bloqués pour servir de « supports stagiaires » au mouvement intra académique en juin 2016 alors le SNEP-FSU Versailles avait identifié 25 BMP pouvant accueillir des stagiaires EPS et en avait informé le rectorat. Les attermolements et les variations constatés dans le choix des établissements devant accueillir des stagiaires, l'absence de démarche pour recueillir, en amont, l'accord des équipes et des tuteurs volontaires, la non prise en compte de l'avis de certaines équipes EPS ont généré des difficultés tant au plan de l'organisation de l'EPS et du sport scolaire que des personnels.

⇒ **Demandes du SNEP FSU Versailles** :

- un groupe de travail, après les décisions des Conseils d'Administration des EPLE relatifs à la Dotation Globale Horaire et en amont de l'ouverture de la phase intra-académique du mouvement. Ce groupe de travail aurait pour mission d'établir **une liste assez large d'établissements susceptibles** (avec des tuteurs volontaires) **d'accueillir des enseignants d'EPS stagiaires**. Cette liste serait ensuite soumise au corps d'inspection pour validation.

- **pas de postes berceaux nécessitant de couper en 2 un poste complet** : un support stagiaire + le complément assuré par un TZR, ce qui entraîne trop souvent la fermeture d'une AS dans l'établissement.

Nous pensons à l'inverse du corps d'inspection que qu'il est préférable que les équipes s'organisent à priori pour accueillir un stagiaire surtout si il existe un BMP suffisant et ce même si ensuite le poste berceau n'est pas utilisé.

### Concernant les vœux d'affectation sur le serveur ALADIN

⇒ **Constats** : en juillet 2016, le serveur ALADIN ne permettait aux stagiaires affectés

dans l'académie de Versailles que de hiérarchiser les 4 départements.

⇒ **Demandes du SNEP-FSU Versailles** : que les intéressés puissent formuler des préférences, en complément de leurs vœux géographiques.

⇒ **Réponse des services de la DPE** : ils ont fait évoluer le serveur ALADIN, il sera désormais possible pour les futurs stagiaires de demander des préférences géographiques en plus de la hiérarchisation des quatre départements afin de préciser ses vœux d'affectation.

### Les informations au moment de l'affectation

⇒ **Constats** : les stagiaires n'ont eu connaissance que de leur établissement d'affectation et de leurs classes le 19 juillet 2016.

⇒ **Demandes du SNEP-FSU Versailles** : que les stagiaires puissent avoir connaissances de la programmation des activités, du nom et des coordonnées mail de leur tuteur pour pouvoir anticiper leur rentrée.

⇒ **Réponse du DRH du rectorat** : il a demandé à ses services de communiquer aux stagiaires en plus de l'établissement d'accueil et de ses niveaux de classe, le mail du coordonnateur des APSA afin que les stagiaires puissent s'informer de la programmation des APSA et autres informations.

### Les affectations dans les ESPE

⇒ **Constats** : les stagiaires ayant fait leur première année de Master (M1) dans une des universités de notre académie ont vocation à y préparer leur M2, les difficultés constatées concernent essentiellement les stagiaires qui arrivent d'autres académies que celle de Versailles. Nombre d'entre eux ont été affectés à l'ESPE d'Evry (91), y compris quand leur établissement de stage se trouve dans le Val d'Oise. Une telle situation est préjudiciable pour n'importe quel stagiaire, qu'il ou elle soit

ou non originaire de l'académie de Versailles.

⇒ **Demandes du SNEP-FSU Versailles** :

- que les affectations établissement de stage / ESPE soient géographiquement compatibles : on ne peut ignorer la réalité de notre académie et de la région parisienne, tant du point de vue des transports, des trajets et du logement.

- que soit ouvert plus de places sur l'ESPE de Nanterre ou que leur soit laissée la possibilité de s'inscrire sur les ESPE de Créteil ou de Paris en fonction des places disponibles.

Le corps d'inspection considère par ailleurs que les stagiaires ne doivent pas participer aux actions de FPC (formation professionnelle continue) de manière à assurer leur mission face aux élèves dans leurs établissements.

*Mélanie et Maud*

### Dernière minute !

Le SNEP-FSU tient à dénoncer les choix du rectorat concernant l'information sur les mutations inter académiques. Alors que les années précédentes, il proposait une demi-journée d'information sur ce thème à tous les stagiaires, il a décidé cette année de la supprimer et de la remplacer par une réunion de deux heures en soirée ! Cette réunion ne peut être considérée comme de la formation obligatoire car en dehors du temps de travail ! De plus, les stagiaires ont parfois été prévenus le mercredi matin pour le jeudi soir ! Nous sommes scandalisés par cette façon de faire et par le manque de respect pour les fonctionnaires stagiaires. En effet, comment s'organiser avec des délais aussi courts ! La mutation est un moment important dans une carrière et doit faire l'objet d'une information de qualité !

**C'est pourquoi le SNEP-FSU organise une formation spéciale stagiaire le jeudi 1<sup>er</sup> décembre au collège Pergaud de Maurepas.**

# Une rentrée 2016 chargée et 2017 qui arrive à grand pas...

**Q**uand TZR et congrès riment avec succès : 34 TZR présents à Arcueil le 27 septembre 2016, où les objectifs de cette journée semblent avoir été atteints : réfléchir et s'informer sur la fonction, l'importance et les droits et devoirs des TZR, analyser les conditions de rentrée et d'accueil des TZR dans l'académie, partager les expériences de chacun et essayer d'apporter des conseils et des réponses, et poursuivre la construction des revendications.

**Mauvais traitements...** : comme l'an dernier les salaires de septembre de certains néo-titulaires ont été basés sur l'échelon 1 au lieu d'être basés sur l'échelon 3.

Au niveau national, le SNEP-FSU est intervenu auprès du cabinet de la Ministre et au niveau académique, les sections du SNEP-FSU ont interpellé les rectorats.

Les disparités de salaires proviendraient d'un problème de logiciel... Précisons que l'avancement à l'échelon 3 est automatique dans le cadre de la titularisation. Cet avancement doit se retrouver, de fait, sur vos bulletins de paye dès le mois d'octobre 2016 (avec effet rétroactif à compter du 01/09/2016). De plus, les différentes indemnités financières (HSA, Indemnité de professeur principal, prime d'entrée dans le métier, ISSR pour les TZR, etc...) devraient être versées à partir de novembre. Soyez vigilants !

En cas de problème, n'hésitez pas à vous manifester en écrivant à l'adresse suivante [s3-versailles@snepfsu.net](mailto:s3-versailles@snepfsu.net) !

**Mouvement inter, ça urge !** La campagne se termine. Pensez à finaliser vos demandes avant le 6 décembre 2016 !

**TZR et déplacements, ça se monnaie...**

- TZR affecté en suppléance hors de l'établissement RAD, vous devez percevoir l'Indemnité de Sujétions Spéciales de Remplacement (ISSR).
- TZR affecté(e) pour la durée de l'année scolaire sur un ou plusieurs établissements situés dans une ou plusieurs communes distinctes de la commune du RAD, si vous êtes amené(e)s à vous déplacer hors des communes de résidence administrative et familiale, vous devez être indemnisé(e)s des frais de transport et parfois de repas. Si des indemnités ne vous ont pas été versées, contactez le service juridique du SNEP-FSU à l'adresse suivante : [jean.fayemendy@snepfsu.net](mailto:jean.fayemendy@snepfsu.net) afin que nous puissions vous aider dans vos démarches.

**A la pêche aux infos !** Vous êtes à l'heure actuelle plus de 270 TZR et néo-titulaires à suivre le groupe facebook « TZR et néo tit EPS acad de Versailles ». Ce groupe est le vôtre alors continuez à le faire vivre. Allez également voir le nouveau site internet du SNEP-FSU l'académie de Versailles où vous trouverez nombre d'informations utiles : <http://www.snepfsu-versailles.net>

Si certains sont intéressés, vous pouvez vous abonner dans l'onglet « fil info » à notre lettre d'infos. La liste de diffusion ouverte à tous est gratuite et entièrement sécurisée. Elle vous permet d'être tenu(e)s informé(e)s par mail des dernières mises à jour du site chaque lundi. Pour la recevoir, il suffit de vous abonner en laissant votre adresse mail.

**La cotisation...c'est maintenant !** C'est le moment de vous (re) syndiquer en cette fin d'année si ce n'est pas déjà fait. C'est grâce aux cotisations que le SNEP-FSU fonctionne, propose des stages, fait des publications, vous accompagne et fait avancer l'EPS et le sport scolaire au quotidien ! La cotisation est fonction de votre catégorie et de votre échelon. Le coût réel est très bas puisque 66% sont déductibles des impôts, soit un coût de seulement 48 euros à l'année pour un néo-titulaire. C'est vraiment le moment d'entrer dans le jeu avec le SNEP-FSU Versailles !

*Magali*

### Jeunes collègue et notation administrative : gare aux injustices !...

La campagne de notation administrative sera ouverte début janvier 2017.

En tant que TZR, c'est le chef d'établissement de rattachement administratif qui est responsable de la notation. Si vous avez été affecté à l'année et/ou effectué des suppléances en dehors de l'établissement de rattachement, il doit impérativement recueillir les avis des chefs d'établissement. Une fiche de notation provisoire vous est soumise et permet au chef d'établissement

« d'engager le dialogue avec les personnels notés » (appréciation, critères d'appréciation, et note). Une fois la proposition du chef d'établissement arrêtée, chaque enseignant doit signer la fiche de notation définitive. En cas de désaccord vous pouvez formuler des observations sur la fiche. Ensuite le Recteur arrête une note. Si la note est changée, vous recevez une nouvelle fiche de notation courant mars. Vous pouvez contester la note arrêtée par le Recteur en faisant une requête expresse à cet effet afin que la CAPA examine votre recours. Dans ce cas, envoyez le double de vos courriers sur [corpo-versailles@snepfsu.net](mailto:corpo-versailles@snepfsu.net) pour que l'on puisse défendre votre situation lors de la CAPA.

## Des avancées et des inquiétudes...

Avec plus d'un million de licencié-es le sport scolaire en France se porte bien. Grâce aux actions menées ces dernières années sous l'impulsion du SNEP-FSU aux côtés de la profession, le sport scolaire a connu des avancées importantes...

### Sur le plan National

■ **Décret du 7 mai 2014** et note de service du 28 mai 2014 qui ont permis statutairement à tous les collègues EPS, TZR compris, d'avoir l'assurance du forfait de 3h dans leur service hebdomadaire.

■ **La coordination de district a été officiellement reconnue** (Décret du 7/05/2014 et note de service paru au BO du 29/05/2014) : dans l'académie de Versailles, les moyens de fonctionnement des districts, qui sont calculés désormais en IMP, ont été reconduits en respectant les volumes existants. Le recteur s'est engagé à maintenir au même niveau ces moyens (251 IMP pour l'année scolaire 2015-2016).

■ **Les DDUNSS et DRUNSS ont été réintégrés à l'Education Nationale**, sous la responsabilité des recteurs (DRUNSS) et DASEN (DDUNSS)

■ **La subvention du MEN** est passée de 1,4M en 2013 à 2,6M en 2014 et maintenue à la même hauteur en 2015.

■ **Les crédits d'animation** sont en hausse depuis 3 ans.

■ **Le prix de la licence** n'a pas augmenté pas pour l'année 2015-2016.

■ **Les AS des collèges REP+ et des LP de l'Education prioritaire** ont vu le coût de leur contrat diminué et divisé par 2 à la rentrée 2015.

■ **Les nouveaux statuts de l'UNSS** votés en novembre 2014 sont parus au décret du 29 juin 2015.

■ **Les bacheliers de la filière profession-**

nelle ont accès, depuis la session 2016, à l'épreuve facultative EPS qui vient d'être créée. Cela concernera les lauréats de podiums des championnats de France UNSS et jeunes officiels nationaux et internationaux.

### Dans notre académie

■ **Elections UNSS** : Lors des dernières élections des représentants-es des AS, toutes les listes départementales soutenue par le SNEP-FSU « Le Sport Scolaire : un droit pour toutes et pour tous » ont été réélues.

■ **Concernant les postes de cadres UNSS** dans l'académie de Versailles, nous nous réjouissons de la création du poste de DRA (portant à 4 le nombre de cadres UNSS au niveau régional) et de la création de poste de DDA au service départemental de l'Essonne (rentrée 2016). Le SNEP-FSU est régulièrement intervenu pour souligner la charge de travail de nos collègues, directrices, directeurs et adjoints du service régional et des services départementaux de l'UNSS.

■ **Sur la question des clés de répartition des moyens en IMP** allouées pour les coordonnateurs de district entre les 4 départements de l'académie, le SNEP-FSU a participé activement aux discussions. Nous avons défendu l'idée que les fonctions de coordonnateurs de district devaient être reconnues et rémunérées à leur juste valeur quel que soit les départements. Nous continuons de demander que chaque district UNSS puisse bénéficier de 4 IMP.

■ **Refus d'assumer la Présidence de l'AS** : le Recteur s'est engagé à contacter les établissements concernés et une circulaire a



été envoyée aux CE au mois de mai 2015 rappelant le cadre général qui organise le sport scolaire dans les établissements scolaires du second degré (notamment sur la Présidence de droits des CE).

■ **Faire vivre la démocratie dans les instances de l'UNSS** : le SNEP-FSU reste attaché à ce que les CRUNSS et les CDUNSS, instances indispensables et incontournables de la vie démocratique de l'UNSS soient réunis 2 fois par année scolaire Nous sommes intervenus auprès du Recteur et des DASEN lorsque les dispositions règlementaires en la matière n'ont pas été respectées comme cela a été le cas pour le 2ème CDUNSS dans le 92 en 2016.

■ **Journées bilan de l'UNSS** : Le SNEP-FSU est tout à fait convaincu que ces temps, d'échanges, de débats, de propositions sont indispensables au bon fonctionnement du service public du sport scolaire dans notre académie. Afin de coller au plus près des préoccupations des acteurs du sport scolaire, nous pensons que les enseignants d'EPS animateurs d'AS doivent pouvoir bénéficier du temps nécessaire à la production d'un travail collectif ambitieux et de qualité et que cela ne peut raisonnablement se faire en un seul jour.

Nous avons enfin regretté que les journées bilan n'aient pas eu lieu dans le 92 en 2016 et nous avons dénoncé le passage de 2 journées à 1 journée dans le 78 en 2016 en demandant que la 2<sup>ème</sup> journée soit rétablie en 2017.

*Jérôme et Marc  
Représentants titulaires au CRUNSS*



## Budgets en baisse pour les lycées

Le SNEP organise son activité pour faire évoluer les conditions d'enseignement. Nous avons ainsi publié des référentiels, fruit d'un travail de terrain, afin de proposer des équipements adaptés à l'enseignement de l'EPS, du sport scolaire et aussi aux autres pratiquants. Ces productions constituent de précieux outils. Liées à l'activité revendicative des collègues et du SNEP, elles ont permis que des constructions d'installations sportives se réalisent (voir site national du SNEP).

### Une certaine reconnaissance

Nos interventions régulières auprès de la Région (mandature précédente) collectivité en charge des lycées, avaient abouti à une reconnaissance de l'EPS et du sport scolaire. Les crédits de location sont passés de 4,70 euros / élèves à 8 euros en 2013. Depuis nos référentiels ont été pris en compte comme repères pour le financement des communes qui mettent à disposition des équipements sportifs pour les lycées. L'inscription dans le Plan prévisionnel d'investissement (PPI) 2012/2022 de mesures spécifiques, ont été inscrites (5 opérations pour des équipements intra-muros, reconnaissance de 82 lycées reconnus comme prioritaires pour la construction d'installations sportives à hauteur de 80 millions). L'obstacle principal étant la hauteur des budgets votés.

Du côté de l'Education Nationale (Recteur, Dasen, IA-IPR) qui a la responsabilité des programmes, nous ne pouvons que déplorer l'absence de soutien et de prise de position.

Depuis décembre 2015, une nouvelle majorité dirige la Région Ile de France. Le budget lycée ayant été préparé par la précédente mandature, le budget 2017 pour les lycées est donc le 1<sup>er</sup> de cette nouvelle mandature.

### Budget de fonctionnement 2017 : une attaque sans précédent pour l'EPS !

Les mesures prises par la Région IDF dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement des lycées (DGFL 2017) constituent une attaque sans précédent pour l'EPS.

**La Région a décidé de baisser les crédits de location des installations sportive de 35%.** Cette dotation passe de 1,453 millions d'euros pour les 471 lycées d'Île-de-France (année 2016) à 951 257 euros pour 2017. Selon la Vice-Présidente en charge des lycées, les dépenses de location pour l'année scolaire 2016/2017 auraient été de 1,453 millions d'euros (enquête faite auprès des établissements), soit une somme inférieure de 20 % aux dotations allouées. Cela ne justifie pas la baisse programmée de 35% ! La dotation resterait à 8 euros / élève mais serait plafonnée aux dépenses !

Or nous savons que, certains lycées doivent prendre sur leur fonds propres pour payer les locations, d'autres renoncent à louer car leur dotation « location » est insuffisante. Les interventions et questions formulées lors du CIAEN sont restées sans réponse. Alors qu'aucune

étude des besoins n'a été faite, les 500 000 euros « économisés » sont reversés pour les dépenses de viabilisation...

Alors qu'il y a pénurie d'installations sportives en Île-de-France, de piscines notamment, les moyens sont insuffisants pour louer les installations sportives, organiser les transports, acheter le matériel. Le SNEP-FSU estime que cette décision va se traduire par une dégradation des conditions d'enseignement et de pratique pour l'EPS en lycée.

### Des projets inquiétants et inadaptés

La Région annonce un plan « Sport Oxygène » qui permettra de développer la pratique du sport hors des stades, partout où cela est possible.

Elle lancera également une expérimentation de salles non normées pour faire tomber l'un des obstacles à l'accueil des enfants au sein des clubs dans certains sports de salle, faute de créneaux horaires suffisants dans les installations sportives municipales.

**Extrait des annonces :** « Ces salles de sport expérimentales non normées dont les dimensions réduites au regard des exigences des fédérations sportives relatives aux pratiques compétitives, autoriseront, grâce à un coût beaucoup plus abordable, un maillage resserré d'implantations dont les caractéristiques seront adaptées aux pratiques des enfants, en club et en EPS ».

La Région prétend également qu'elle favorisera la création de sections sportives dans les lycées afin de permettent aux élèves volontaires de se perfectionner dans une discipline sportive (6 à 8 heures / semaine).

Rappelons simplement, que la création de sections sportives ne fait pas partie de ses compétences mais qu'elle a la responsabilité de prévoir les installations sportives nécessaires à la réalisation des programmes d'EPS.

**Perspectives :** poursuivre notre stratégie d'intervention pour obtenir des budgets adaptés aux besoins.

Sur la base de ses outils revendicatifs et de son expérience, le SNEP-FSU poursuivra son activité revendicative.

Il interviendra encore auprès des décideurs, informera les collègues par, la mise en place de stage syndicaux, en se déplaçant dans les établissements pour aider les collègues à préparer leur dossier et interpeller les élus.

Patrick

## SNEP-FSU VERSAILLES 24, rue Jean Jaurès 78190 TRAPPES

Identité	Date de naissance	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom	Code établissement						
	Nom de jeune fille	Nom						
	Prénom	Adresse complète						
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)						
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)						
	Téléphone fixe	TZR	Poste fixe		Disponibilité	Congés (parental,...)		
	Téléphone portable	Prof de sport stagiaire			Prof stagiaire	Agrégé stagiaire		
				CPA : 50% / 70% / 80%		Temps partiel : %		

Bulletins	Envoi des bulletins syndicaux	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <b>OU</b> <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
Envoi des hors séries "Contre pied"		Date et signature	
Il se fera désormais uniquement par voie postale			

## Cotisations SNEP METROPOLE 2016-2017

Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon											
		1	2	3	4	5	6/A1	7/A2	8/A3	9	10	11	
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	Stagiaire CAPEPS ext											
	Prof Hors Classe - Prof de Sport Hors Classe	169 €	191 €	204 €	219 €	237 €	252 €	266 €					
	Bi-admissible			144 €	151 €	160 €	171 €	180 €	193 €	208 €	225 €	235 €	
	Agrégé - CTPS	Stagiaire AGREG ext											
	Agrégé- CTPS Hors Classe	224 €	237 €	250 €	266 €	279 €	300 €	312 €	328 €				
	AE - CE - PEGC		116 €	123 €	129 €	135 €	142 €	148 €	156 €	164 €	174 €	184 €	
	CE - PEGC Hors Classe			174 €	184 €	208 €	224 €						
	CE - PEGC Classe Ex.	208 €	226 €	237 €	252 €	266 €							
	MA et CDI	103 €	111 €	114 €	122 €	131 €	138 €	148 €					
	Prof EPS stagiaire à l'externe	100 €											
	Prof de Sport stagiaire à l'externe	100 €											
	Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €											
Congé parental - disponibilité	42 €												
Vacataire - Contractuel	42 €												
Congé de formation	100 €												
<b>Retraité et contrat local HDF</b>		<b>Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)</b>											
		Inférieur à 1000 € → groupe 1	49 €					Entre 2051 € et 2300 € → groupe 6	115 €				
		Entre 1001 € et 1300 € → groupe 2	66 €					Entre 2301 € et 2500 € → groupe 7	132 €				
		Entre 1301 € et 1550 € → groupe 3	81 €					Entre 2501 € et 2700 € → groupe 8	146 €				
		Entre 1551 € et 1800 € → groupe 4	92 €					Entre 2701 € et 2900 € → groupe 9	158 €				
		Entre 1801 € et 2050 € → groupe 5	101 €					Supérieur à 2900 € → groupe 10	166 €				

Prof EPS stagiaire à l'externe	100 €
Prof de Sport stagiaire à l'externe	100 €
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €
Congé parental - disponibilité	42 €
Vacataire - Contractuel	42 €
Congé de formation	100 €

**Stagiaire non reclassé** : selon échelon de la catégorie d'origine

**CPA** : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)

**Temps partiel** : à calculer selon l'échelon et la quotité de service

**Abonnement Bulletin**

Titulaire	60 €
Non titulaire/non réemployé	30 €
Etudiant	30 €

## Je choisis de payer ma cotisation...

Par chèque à l'ordre du SNEP      Nombre de chèques (max 5)     

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin, max 5 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements            1er mois de prélèvement     

<p><b>PRELEVEMENT MANDAT</b></p> <p><b>SEPA</b> <small>Single Euro Payments Area</small></p>	<p style="font-size: small;">En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p style="font-size: x-small;">Une demande de remboursement doit être présentée :          - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,          - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</p> <p style="font-size: x-small;">Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
<p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>      <b>MERCI DE JOINDRE UN RIB</b></p> <p>NE RIEN INSCRIRE ICI ⇨</p>	<p style="text-align: center;">Pour le compte de</p> <p style="text-align: center;"><b>SNEP</b> 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS</p> <p style="text-align: center;">Ref : cotisation SNEP</p> <p style="text-align: center;">A : _____</p> <p style="text-align: center;">Le : _____</p> <p style="text-align: center;">Signature : _____</p>

CREDIT D'IMPOT i

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 147 € ne vous coûte réellement que 49,98 €.